

appelée par excellence "le sacrement de la vie surnaturelle". Ne faut-il donc pas, lorsqu'on pousse à l'observation des divines lois, signaler à toute occasion la sainte messe, la prière par excellence, et la communion, l'aliment propre de la grâce, l'antidote du péché et le principe permanent de toute vie pure et sainte (1) ?

Ce qui plus est, l'exécution docile des prescriptions pontificales impose, en quelque sorte, notre méthode. Si le décret de 1905 oblige le prêtre à exhorter fréquemment et avec zèle le peuple chrétien (sans excepter les enfants) à l'usage si salutaire de la communion fréquente et quotidienne, et si le Décret de 1910 prescrit à ceux qui ont charge des enfants, "de mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la sainte Table après leur première communion et s'il se peut tous les jours", n'est-ce pas au catéchisme surtout qu'il faut s'acquitter de ce devoir ?

Là, mieux que partout ailleurs, on peut obtenir et préparer la communion fréquente et quotidienne, la communion pieusement faite, appréciée, désirée. Là, que d'occasions de raviver la foi des enfants à Jésus-Eucharistie, de le faire mieux connaître et aimer comme la victime du sacrifice, l'aliment de nos âmes et le compagnon de notre exil ?

Faut-il donc, à chaque leçon de catéchisme, et sans en excepter aucune, revenir sur le Très Saint Sacrement ? Nous croyons qu'il est bon de le faire et d'en prendre même la résolution, non pas que la chose s'impose, mais parce que c'est le moyen pratique d'arriver à le faire au temps voulu, et parce que, somme toute, ce sera toujours utile.

Mais encore faut-il le faire comme il convient. Une saine méthodologie impose la règle de l'unité ; un bon catéchiste, aussi bien qu'un prédicateur, doit se borner à

(1) "Persuadez-vous bien, disait Mgr Dupanloup en s'adressant aux catéchistes, que rien de ce que vous mettez dans l'esprit de vos élèves n'y restera, si vous n'établissez comme un fonds de pratiques chrétiennes qui soutiennent le tout." Quel est principalement ce fond de pratiques chrétiennes, sinon le culte eucharistique et la communion fréquente ? Quiconque n'en serait point convaincu n'aurait qu'à relire les récents Décrets du Saint-Siège.